

# Entre Nous

N° 17  
Juillet 1993



BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n° 34 - 74390 CHATEL

## Editorial : LE SECOND SOUFFLE

*C'est un président un peu "désabusé" qui vous parle. Il ne s'agit en aucun cas d'un manque de résultats au regard des actions entreprises par votre association. Dans ce domaine, fort heureusement, les satisfactions sont nombreuses. Je citerai en premier lieu les rencontres que nous avons programmées - trimestriellement - avec la municipalité ; rencontres très positives grâce à une ouverture d'esprit et la volonté réciproque de dialoguer de façon constructive. Et puis, à notre satisfaction, nous avons vu cet hiver et ce printemps se mettre en place de bonnes décisions.*

*Le problème est donc ailleurs. Permettez-moi tout d'abord quelques comparaisons. Lorsqu'une voiture a 5 ans d'âge et plus, il faut envisager un certain nombre de réfections, de remises en état, changer quelques pièces essentielles si l'on veut "repartir pour un tour". Ou bien alors la "fatigue" du véhicule est telle qu'il faut se séparer de ce modèle pour un autre plus récent donc meilleur. On dit souvent que lorsqu'un enfant approche sa septième année, on assiste souvent à une transformation ; cet enfant passe de sa prime enfance à une préadolescence et, pour lui, l'évolution de son physique et de son mental est visible.*

*S'agissant d'une association gérée uniquement par des bénévoles, celle-ci, après une montée en puissance rapide, atteint un palier ; d'autres diraient que c'est vers la sixième année qu'elle atteint son "régime de croisière". Pour cette association, comme pour la voiture de tout à l'heure, des pièces se sont usées. Il faut "ménager" certains mécanismes. Ne poussons pas plus loin la comparaison et disons tout simplement qu'il est nécessaire de renouveler les hommes - ceux qui ont donné beaucoup - dans la mesure où cela découle d'un besoin bien légitime de souffler un peu en passant "le relais".*

*Votre président ne voit pas - sans crainte - passer les semaines et les mois sans - comme sœur Anne - ne rien voir venir. Ainsi que j'ai eu souvent l'occasion de le dire et même de l'écrire : trois postes d'administrateurs sont "disponibles" au sein de notre conseil. Le seront-ils encore longtemps ? Si tel devait être le cas, les administrateurs actuels, faisant le double du travail, vont eux aussi finir par "s'user". Qu'advient-il ensuite ? Je n'ose y songer. Je m'efforce malgré tout de rester optimiste car je sais bien que, parmi les membres de notre association, nombreux sont ceux qui - par expérience personnelle, car ils exercent ou ont exercé de tels mandats - pourraient (il suffit souvent tout simplement de le vouloir) venir nous rejoindre afin de redonner à notre association son second souffle. Mais, vous savez, chers amis, si je recevais six candidatures ou plus, cela ne serait que mieux !*

*Pour terminer, je dirais encore qu'il faudra bien qu'un jour prochain votre président songe lui aussi à confier la responsabilité de l'association à celui qui se révélera suffisamment volontariste et compétent pour prendre "la relève" : il aura toute mon aide et mon soutien pendant le temps qui lui sera nécessaire pour prendre les rênes. Voilà quelques bons sujets de réflexion !.. Amicalement vôtre, le président.*

## Votre attention

Nous informons nos membres que nous n'organiserons pas de tournoi de tennis cet été, faute d'organisateur et de... participants.

Il est probable que nous devrions également renoncer à organiser la 3<sup>e</sup> coupe de ski des résidents en mars 1994, pour les mêmes raisons. A moins que - d'ici là - certains d'entre vous se déclarent prêts à venir nous aider.

## Réunion d'information d'été

Traditionnellement, nous organisons une réunion d'information chaque année au mois d'août. Cette année, la date en a été fixée au lundi 9 août à 9 h au cinéma le Morclan.

Les membres du conseil d'administration présents feront le bilan du premier semestre 93 et vous informeront sur le déroulement de la réunion de concertation qui s'est tenue le 26 juin avec la municipalité. Contrairement aux années précédentes, cette réunion ne sera pas suivie d'un repas/barbecue pris en plein air.

Par contre, les participants qui désireraient organiser ou participer à un "pique-nique" (lac de Conche, col de Bassachaux, etc.) devront se faire connaître dans le courant de la semaine du 2 au 7 août en déposant leurs coordonnées dans la boîte à idées de l'association à l'Office du tourisme (la localisation de cette "boîte" vous sera indiquée par les hôtesse).

## LE MOT DU PRÉSIDENT

J'ai tenu – plus que jamais – à ce que notre bulletin soit le plus informatif possible compte tenu bien sûr du (petit) nombre de pages. Avec aussi le souci qu'il soit « objectif ».

Ainsi, l'objectivité et la volonté qui nous animent tous d'être surtout « constructifs » resteront notre ligne de conduite.

## LE COIN DU POÈTE

### Rêve... encombré

Un jour, après une assez longue absence, je me suis rendu dans mon appartement de Châtel. Ayant besoin de faire des courses, je m'apprêtais à pénétrer dans un magasin lorsque je faillis être renversé par un skieur portant un dossard, suivi aussitôt par un autre. Ils jaillissaient de ce magasin.

Je rentrais avec mon cabas et je m'adressais au directeur. Devant mon étonnement, il m'expliqua aussitôt : « Mais monsieur, aujourd'hui, c'est le **grand prix des commerçants**. Les concurrents descendent après avoir traversé trois échoppes et deux hôtels. Nous avons ouvert les portes de la réserve, ils slaloment sur la neige en plastique à travers les rayons, passent à la caisse et se précipitent vers l'hôtel en dessous en évitant les tables. Ce qui constitue une animation supplémentaire pour les dîneurs.

Chez moi, les spectateurs sont assis sur le dessus des gondoles. Que voulez-vous, ici, il n'y a plus de pistes. Le moindre espace enneigé est occupé par des immeubles ou des voitures. Il y a encore un peu de neige au sommet des montagnes, mais pour vraiment bien la voir il vaut mieux acheter une carte postale ».

Je me suis réveillé... avec une migraine. Angoissé, j'ai téléphoné aussitôt à l'Office du tourisme pour savoir exactement ce qu'il en était.

Paul RIVAT

## OFFICE DU TOURISME

### Assemblée générale de l'Office du tourisme - 13 avril 1993

Nous vous rappelons que l'Association des résidents est membre du comité de l'Office. Compte rendu résumé : la gestion de l'année écoulée s'est faite sous le signe de « l'économie » afin de remonter le déficit de fonctionnement antérieur.

Au plan des économies : il n'y a pas eu de dépliants en self-service à l'Office ; le dépliant Prestige prévu n'a pas été élaboré ; pas de participation à des salons « grand public ».

Centrale de réservation : recettes similaires à celles de l'année précédente ; charges importantes : la direction négocie un nouveau contrat diminuant les charges.

#### Rapport moral du président

Année 91/92 = année de rigueur budgétaire. La stagnation du marché français oblige l'Office du tourisme à se remettre en question. Crise économique = baisse du pouvoir d'achat. Crise morale = perte des valeurs, d'où morosité générale avec en plus addition d'années peu enneigées et vacances scolaires françaises mal adaptées.

Solidarité « Portes du soleil » au niveau Office du tourisme n'est plus et le produit publicitaire « Val d'Abondance » se cherche. Ceci crée un malaise dans la station par la disparition d'un esprit de solidarité qui existait du temps de l'expansion.

Il faut trouver un projet « collectif » et être à nouveau solidaires. Ce que les touristes attendent de Châtel, en plus du « confort », du cadre et des équipements, c'est un dépaysement dans les habitudes.

**Conclusion du président** : continuons à travailler sans répit à améliorer la **qualité de la station en étant « nous-mêmes », solidairement**, donc valorisons ensemble notre station et faisons un produit fini.

(Vaste programme !)

## RÉUNION DE CONCERTATION

### Compte rendu succinct de la première réunion de concertation entre la municipalité et l'Association des résidents le 6 mars 1993.

Selon l'ordre du jour établi :

– Il a été fait un point assez précis sur le projet immobilier « Les Olympiades » et les retombées de cette réalisation sur le fonctionnement du téléski et de la piste (entraînement débutants et enfants) « La Savonnette ». Après trois refus de permis de construire pour non-respect des règles d'urbanisme, le promoteur a déposé un recours officiel devant les tribunaux pour obtenir le « désenclavement » de la parcelle concernée. Les parties : les trois résidences Alpen, la résidence de Vonnes et le promoteur, restent sur leurs positions.

– **Réseau routier** : les contournements de Châtel devront se faire quoi qu'il en soit ; la circulation devient de plus en plus dense et difficile. Tout le monde en est conscient : M. le Maire le premier. Deux projets de contournement sont à l'étude. L'un : le **Boulevard / route du Petit-Châtel**, se prolongeant ensuite jusqu'à la route de Thonon. L'autre, au sud : **hôtel Fleur des neiges / route du Linga**, en lieu et place du projet initial partant depuis l'hôtel Bellevue. Ce deuxième projet présente de nombreuses difficultés de réalisation : la route (actuelle) de Vonnes devrait être élargie à trois voies sur une bonne longueur pour permettre la création d'un « tourne-à-gauche ». La visibilité, et par là-même la sécurité des véhicules et des piétons empruntant cette voie, est mal adaptée. Le coût de réalisation est important. M. le Maire veut bien que nous reprenions – ensemble – l'étude de ces tracés. Une autre solution va être présentée par l'Association lors de la prochaine réunion de concertation le 26 juin prochain.

– L'exploitation des téléskis de Vonnes et de la pointe du Midi serait prochainement arrêtée, mais la commune et la S.E.M... « ne laisseront pas tomber » et en feront probablement l'acquisition (expertise en cours). A cet endroit serait envisagée la construction d'un téléporté qui partirait d'une part vers Super-Châtel et d'autre part vers l'Aity (Linga).

– Début mars 1993 : la situation financière de la S.E.M. est bonne. Malgré un faible enneigement, les recettes (en mars) sont de 40 millions de francs.

– Gros soucis budgétaires pour la commune : l'endettement du parking municipal est à rembourser.

– Le lancement des travaux de réalisation des trottoirs et d'assainissement, décidés, acceptés et budgétés par la commune, pose quelques problèmes avec les riverains (affaire à suivre).

– Une campagne de sensibilisation pour une meilleure utilisation des bennes à verre est demandée par l'association : la municipalité est d'accord.

– A l'entrée de la route de la piscine, l'association demande la pose de panneaux « voie sans issue » et « interdit aux poids lourds sauf livraison » afin d'éviter les nombreux encombrements constatés : la municipalité a pris bonne note.

– Un monsieur « Sentiers » a été embauché (pour deux ans) par l'Office du tourisme.

– Journées mondiales du parapente les 17 et 18 juillet 1993 au Morclan.

**Prochaine réunion le 26 juin 1993.**

## L'HIVER DERNIER A CHATEL...

A l'occasion de ce bulletin n° 17, nous ouvrons cette nouvelle rubrique. Nous allons consacrer celle-ci aux divers constats faits au cours de l'hiver dernier.

Voici donc, objectivement, les plus à Châtel, cet hiver... Ils seront suivis par les moins... que nous ne manquerons pas de signaler à la municipalité.

### LES PLUS

- + Le fonctionnement des navettes entre le parking de l'église et Pré-la-Joux est nettement amélioré par la mise en service de liaisons radio entre le P.C. et les véhicules. Nous avons également constaté un plus grand nombre de navettes.
- + La gare d'embarquement à Pré-la-Joux : les problèmes de « ruées » sur les navettes sont résolus. En cas de mauvais temps, les skieurs sont au sec. Il reste l'arrêt du Linga à équiper de la même façon.
- + Départs des pistes du Linga 2 et Rochassons : bien améliorés par reprofilage et élargissement.
- + L'entretien des pistes (damage) est très bien réalisé malgré les conditions d'enneigement souvent précaires dans les parties basses.
- + Les remontées mécaniques : bon fonctionnement, très peu de pannes.
- + Radio Châtel : très appréciée pour les informations locales.
- + Restaurants d'altitude : la capacité d'accueil des skieurs a été augmentée. Deux nouveaux établissements : un à Plaine-Dranse (« Vieux Chalet »), un au Linga.

### La 2<sup>e</sup> coupe de ski des résidents

La revue de presse donne, en dernière page, le classement aux dix meilleurs temps toutes catégories confondues. Cependant, il faut aussi citer et féliciter :

Laurence RICHEMONT, 1<sup>re</sup> catégorie dames de 17 à 30 ans (59"24), coupe de M. le Maire.

Christiane VAN LOD, 1<sup>re</sup> catégorie dames de plus de 30 ans (1'01"48), coupe de la municipalité.

Maurice MARCHE, 1<sup>re</sup> catégorie hommes de plus de 45 ans (59"88), coupe Francis-Sports.

M. DOUCET, doyen de la course, 11<sup>e</sup> homme de plus de 45 ans (1'10"60), une montre gousset.

Mme Ch. SIFFER, 6<sup>e</sup> dame de plus de 30 ans (1'11"32), coupe du fair-play (Radio Châtel).

### LES MOINS

- Pistes de ski et remontées mécaniques encombrées pendant les vacances scolaires. Encombrement dû souvent à la présence de clients d'autres stations limitrophes plus basses et moins enneigées.
  - Problèmes des surfeurs sur les pistes de ski alpin (coexistence difficile et dangereuse : beaucoup d'accidents). Il semble que la pratique du « surf » se développe très rapidement. Faudrait-il concevoir des espaces à l'usage uniquement de ces sportifs ?
  - Escalier jouxtant le cinéma Le Chamois : mal entretenu, nombreuses chutes, fractures. Vivement qu'il soit refait et... couvert. Dernière minute : les travaux ont commencé.
  - L'éternel point noir : circulation piétons et voitures dans le centre et l'absence de trottoirs posent toujours le problème de la sécurité des piétons. Vous lirez par ailleurs que votre association se préoccupe fortement de ce gros problème.
  - Pistes de ski. Arrivée du télésiège Rochassons : manque de neige chronique sur la crête. Piste à mettre en creux ou implanter des barrières pour fixer la neige soufflée.
- Piste principale de Cornebois : partie inférieure toujours critique avant le passage sous le télésiège, vers le pylône n° 5. Rochers à « rabotter ».
- Piste des Combes : manque de neige. Beaucoup trop de cailloux au niveau du restaurant intermédiaire.

## QUOI DE NEUF A CHATEL ?

### ☛ Cabines téléphoniques :

Les huit cabines actuelles (**angle route de Vannes/route du Linga**) ont été remplacées.

Des abris en bois, plus esthétiques, l'un au même endroit, l'autre à côté de la mairie, ont reçu les appareils téléphoniques. Une remarque : la « confidentialité » sera moins bien assurée. De plus, il sera important de veiller au « vandalisme » toujours possible.

☛ **L'escalier de jonction** entre la route de Vannes et celle du Linga (jouxant le cinéma Le Chamois) est en cours de réfection... (enfin !). Nous espérons qu'il sera couvert (pour l'hiver prochain). Des plans pour cette réalisation avaient été proposés à la mairie par l'un de nos membres.

### ☛ Constructions :

Le bâtiment à côté du cinéma Le Morclan est au stade de la couverture.

Barbossine II : en voie de finition.

Trois bâtiments sont prévus dans le secteur du lac de Vannes : « Les Entrelacs » ; le projet est exposé en vitrine de l'agence Savoie Transactions Altitude (voilà encore un secteur qui s'urbanise rapidement. Adieu le calme, la tranquillité, la beauté du site !).

Projet de construction à L'Essert : seul un grand bâtiment devrait être mis en chantier cette année.

☛ **Le fléchage** du sentier panoramique de liaison « lac de Vannes/le Boude » semble avoir été démonté. Quel dommage !.. pour les promeneurs de l'été. De plus, nous avons souhaité et demandé à M. le Maire l'installation de quelques bancs (amovibles) sur ce parcours pour la durée de la saison d'été.

Cela ne s'est pas fait. Le bois doit être très « cher » ?

☛ **Fleurissement** : nous pourrons cet été, comme ce fut le cas l'an dernier, féliciter la commune pour l'excellent fleurissement et... la propreté (en nette amélioration) de la station, bien qu'il y ait encore bien à faire un peu partout ?

### ☛ Les taxes locales 1993 :

Les taxes locales qui seront appliquées cette

année par la commune sont inchangées. Lors de notre assemblée générale de décembre dernier, j'avais cru comprendre, à tort, et j'avais annoncé qu'elles seraient en diminution. Il n'en était rien, hélas.

Les taux appliqués seront donc :

Taxe d'habitation = 20,32 %

Taxe professionnelle = 21,97 %

Taxe foncier bâti = 19,03 %

Taxe foncier non bâti = 90,48 %

La taxe de séjour est maintenue dans les mêmes principes et au même taux que l'an dernier.

☛ **Local « pompiers »**, en face de l'agence Cruz, est en cours d'agrandissement, en profondeur.

☛ **Pistes de ski sous l'Escale Blanche, à Super-Châtel** : un bull aménage actuellement les pistes.

☛ **Parking municipal** : le prix de la première heure de stationnement au parking municipal a été fixé à 3 F.

☛ **Une table d'orientation** au sommet du Morclan sera inaugurée le 17 juillet prochain. Une autre est à l'étude pour le sommet des Rochassons.

☛ **Un « nettoyage »** des ruisseaux de Châtel (cela devenait nécessaire) a été organisé le 26 avril dernier par M. le Maire. Quatre résidents... volontaires... ne se sont pas présentés à l'appel !..

☛ **Les « braderies »** de l'été dernier et de l'hiver ont connu un grand succès.

☛ **Les trottoirs** : vous serez agréablement surpris par l'aménagement du square devant l'hôtel *Lion d'Or*, ainsi que par la réalisation des... « premiers trottoirs » de Châtel.

☛ **Cet été** : un forfait « Pass'cimes » à 50 F par personne aller/retour vous permettra d'aller jusqu'à Avoriaz en télésiège. Renseignez-vous à l'Office du tourisme.

☛ **Un grand « rassemblement motos »** aura lieu les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août.

☛ **Un tarif « résidents »** d'accès à la piscine est créé. Carte « Saison » avec 30 % de réduction.

## CLASSEMENT DES MEUBLÉS

L'opération est en cours. Suite au décret d'application des dispositions arrêtées par le Ministère du tourisme, paru au J.O. le 8 janvier dernier, les demandes doivent être adressées à la mairie de Châtel. Un dossier rempli par vos soins est ensuite envoyé aux services préfectoraux chargés du classement. Il en résultera, après attribution du classement de votre appartement, d'être dispensé de payer la **taxe professionnelle** applicable actuellement pour les meublés non classés. Le texte de l'arrêté du Ministère de l'Industrie, du Commerce extérieur et du Tourisme vous sera adressé sur demande accompagnée d'un timbre à 2,80 F.

... Revue de presse... Revue de presse...

## Les résidents en piste pour le plaisir

Ce jeudi 4 mars, sur le stade du Linga, un slalom géant de 15 portes a été disputé par 70 concurrents. C'était la deuxième coupe de l'Association des résidents de Châtel. Un temps ensoleillé, une piste remarquablement bien préparée et tracée par le service des pistes du Linga et le Ski-Club de Châtel. Tous ces superlatifs se retrouvèrent dans les félicitations adressées par les concurrents aux organisateurs. Il est vrai que ces derniers, membres dirigeants de l'association, n'ont pas ménagé leurs efforts pour que cette manifestation soit réussie. Le maire de Châtel et M. Flandin, président de l'association, donneront rendez-vous aux résidents pour la troisième coupe en 1994.

Ci-dessous les résultats :

1. Baumgart Frédéric (clos du Linga) 49'06 ; 2. Lebrun Benoît (Fleur de neige) 51'09 ; 3. Barbarot Aymeric (Marmottes) 52'44 ; 4. Madelon Gilles (Fermes) 53'58 ; 5. Rietsch Vincent 53'60 ; 6. Roquigny Nicolas

(Isabella) 55'17 ; 7. Barbarot Anne-nino Pascal (S'nions) 57'29 ; 9. 58'06 ; 10. Brienne Alain (Perce Sophie (Marmottes) 57'21 ; 8. Zuzinger Emmanuel (Isabella) 58'44.



### CHÂTEL Des fleurs pour les fleurs

LE MESSAGE - 4 6 9 3

La traditionnelle distribution des prix est fort appréciée par les participants, toujours plus nombreux, du concours des maisons fleuries. Le vin d'honneur offert par la municipalité leur permet, en effet, de se rencontrer pour échanger des idées sur l'amélioration du fleurissement de leur maison, ce qui est encourageant pour l'ensemble de la station.

Les résultats du concours 1992 le prouvent :

Hôtels : 1<sup>er</sup>, Lion d'Or ; 2<sup>e</sup>, Macchi ; 3<sup>e</sup> ex aequo, Fleur de Neige, Belalp, Cas-

tellan, Panoramic, Chouca, Le Kandahar, Armaillis et Tremplin.  
Commerces : 1<sup>er</sup>, Vieux Four ; 2<sup>e</sup>, restaurant L'Oy ; 3<sup>e</sup>, Marylou ; 4<sup>e</sup>, Maison de la Presse ; 5<sup>e</sup>, L'Abreuvoir.  
Vieux chalets : 1<sup>er</sup>, Joseph Vuarand ; 2<sup>e</sup>, Jules Thoule ; 3<sup>e</sup>, Régis Grillet ; 4<sup>e</sup>, François Thoule ; 5<sup>e</sup>, François Tochet.  
Maisons : 1<sup>er</sup>, Marcel Rubin ; 2<sup>e</sup>, Georges Burnet ; 3<sup>e</sup>, Bel Horizon ; 4<sup>e</sup>, Lou P'nots ; 5<sup>e</sup>, Les Flocons.  
Collectivités : 1<sup>er</sup>, camping L'Oustalet ; 2<sup>e</sup>, Les Marmottes ; 3<sup>e</sup>, Les Chamais ; 4<sup>e</sup>, Maison Chatellane ; 5<sup>e</sup>, Val Pierre.

Ouverture  
du lac privé  
de Vonnès  
à CHÂTEL  
le dimanche  
30 mai 1993  
à 6 heures

310336

### CHÂTEL

16 Avr. L. 93

Au conseil municipal.

Le conseil municipal :  
— vote le budget primitif de la commune pour un montant de 71.830.000 F : 49.230.000 F en section de fonctionnement et 22.600.000 F en section d'investissement ; celui du service des eaux et d'assainissement pour un montant de 6.030.000 F : 2.800.000 F en section de fonctionnement, 3.230.000 F en section d'investissement ; et enfin le budget du service des forêts pour un montant de 1.850.000 F : 800.000 F en section de fonctionnement, 1.050.000 F en section d'investissement ;  
— décide de maintenir inchangés les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 1993 et de reconduire au profit de diverses associations les subventions allouées au titre de l'année 1993 pour un montant de 4.950.000 F ;

MAR 93

Au conseil municipal.

Le conseil municipal :  
— donne un accord de principe à la proposition faite par l'office du tourisme pour l'utilisation d'une 2<sup>e</sup> fréquence affectée à la radio locale ;  
— décide de fixer à 3 F la première heure de stationnement dans le parking souterrain communal pour la saison d'hiver 1993/1994 et le maintien pour 1994, de la taxe professionnelle pour les loueurs de meubles de tourisme non classés ;  
— autorise les transferts de C.O.S. sollicités par la S.C.I. « Perce-Neige », sur le terrain émetteur cadastré section A n° 1374, 2734p, 3694, 3695, 3696, 3697, 3698 et 2732 au lieu-dit « La Bechigne », provenant des terrains émetteurs, cadastrés section A n° 2710p et 2712 au lieu-dit « Les Mouilles » et section A n° 2573, 2574 et 2575 au lieu-dit « La Bechigne » ;

JUIN 93

Au conseil municipal.

Le conseil municipal :  
— décide d'instaurer une redevance au titre de l'eau et de l'assainissement correspondant à un volume de prestations de 100 m<sup>3</sup> par nature de prestations et par unité de logement, applicable aux abonnés dont les habitations ne sont pas équipées de compteurs d'eau pour des raisons techniques. Il décide également d'instaurer une taxe au titre de l'assainissement équivalant à un volume forfaitaire de 100 m<sup>3</sup> d'eau par unité de logement, applicable aux abonnés bénéficiant d'une source d'eau privée pour leur usage domestique ;

de presse... Revue de presse... Revue de

STATION DES PORTES-DU-SOLEIL ▼ TOURISME

DAUPHINE LIBRE  
7.2.93.

## Entente rompue : les Français font cavalier seul

*La crise de croissance à l'origine de la scission. Mais les forfaits demeurent inchangés*

**G**enève, près de trente ans de collaboration promotionnelle ont volé en éclats. C'était en 1964 qu'à l'initiative des stations françaises, en peine de recherche de développement, et qui voulaient faire écho à la concurrence des stations de ski valaisannes, était créée l'Association de promotion des Portes-du-Soleil.

Aujourd'hui le manque de neige, la crise de croissance des stations (comme Morzine, Avoriaz, Les Gêts et Châtel) et, enfin, le manque de notoriété de l'appellation Portes-du-Soleil, ont sonné le glas de l'association.

### **Pas de remise on cause**

Au total douze stations avaient uni leurs destinées dans ce conglomérat

blanc. Côté français, il y a Abondance, Avoriaz, Châtel, La Chapelle-d'Abondance, Les Gets, Montriond, Morzine-Avoriaz et Saint-Jean-d'Aulps-La Grande-Terche ; chez les Valaisans, avaient adhéré à l'association quatre stations : Chambéry-Planachaux, Morgins, Torgon et Val-d'Illeiz-les Crossets-Champoussin. Une chose est certaine, la structure même de l'association n'est pas remise en cause, et le skieur ne se rendra compte de rien. En effet, les liaisons reliant les différents domaines skiables, ainsi que les forfaits ne subiront pas de modifications.

Mais c'est en fait la crise économique qui a pesé sur la décision de reprendre leur indépendance pour les stations françaises. Une crise qui amargit surtout les finances de l'association, puisque son budget

1992/1993 a fondu de 2,8 millions de francs à un peu plus de 800 000 francs. Un chiffre qui renverse totalement les proportions de son financement, initialement assuré pour les deux tiers par les offices du tourisme et le tiers restant issu des remontées mécaniques et des écoles de ski.

Comment les choses se présentent dans la pratique ? Côté haut-savoie, l'ordre de priorité dans la promotion sera là encore inversé, puisque chaque station assumera d'abord sa promo, puis celle des Portes-du-Soleil ensuite. Et chez les Suisses ? Rien ne bougera, sinon que les offices du tourisme et les remontées mécaniques concernés vont devoir pousser les feux des efforts de promotion commune. Tout en res-

tant sous la bannière de l'Association des Portes-du-Soleil.

Les causes qui ont engendré cette rupture d'association sont expliquées, côté suisse par trois facteurs : d'abord une crise de croissance de certaines stations françaises, qui ont peur de perdre leur identité. Ensuite le manque de notoriété du label des Portes-du-Soleil aurait pesé dans la décision. Enfin, le troisième argument, qui n'est sans doute pas le moindre, vient du manque de neige de ces dernières saisons.

P.R. ■

LE MESSAGER - 26 MARS 93

### NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT

## La Dranse "condamnée à n'être qu'une eau morte" ?

Alors que certains élus locaux du Chablais tardent à s'engager avec force et de façon durable dans le cadre d'un schéma d'aménagement du bassin versant de la Dranse, pour maîtriser la pollution, cette dernière n'a de cesse de gagner du terrain.

M. Gabriel Favre-Miville, l'un de nos lecteurs, résidant à Seynod, et Chablaisien d'origine, en a fait dernièrement un édifiant constat. Il en témoigne.

« Le Messager contenait, dans son édition du 5 mars, un article sur l'ouverture de la pêche, annoncée en première page comme prometteuse aux dires des responsables de la fédération départementale.

« Cet article, intéressant, montre les efforts faits par les représentants des pêcheurs pour une meilleure qualité de l'eau et une éducation des jeunes, en assurant ainsi pour l'avenir la pérennité, bénéficiant non seulement aux pêcheurs, mais aussi aux promeneurs, aux skieurs de fond comme au bord de la Dranse, d'Abondance à Châtel, aux canoëistes comme en basse Dranse.

« Je viens, par ce courrier, vous apporter un témoignage complémentaire de pêcheur qui aime aussi, l'été, avec ses enfants, faire un pique-nique, voire se baigner au bord des rivières du département. Habitant Seynod près d'Annecy, mais d'origine chablaisienne, j'ai toujours plaisir à venir pêcher dans la Dranse d'Abondance, mais chaque année je me demande si l'année suivante ce sera encore possible. Aussi, à la veille des élections, je profite que tout le monde « candidat » parle d'écologie pour vous proposer ce témoignage.

« Je suis venu, comme chaque année, faire l'ouverture dans la Dranse d'Abondance. N'ayant rien pris en aval du barrage de Sous-le-Pas pendant la matinée, je suis monté pour l'après-midi vers Châtel.

« Malheureusement, la rivière près de laquelle passent les skieurs de fond n'en est plus une, mais ressemble chaque année davantage à un égout, compte tenu des pollutions qui y sont déversées. Cela devient tellement important qu'il me paraît de mon devoir de pêcheur d'en témoigner.

« Je vous indique ci-dessous trois exemples précis, différents, caractéristiques, car se retrouvant chacun à plusieurs endroits tout au long de cette rivière. Vous pourrez vérifier facilement. Il vous suffit de prendre la route de Bassachaux qui longe la Dranse. Vous vous arrêtez deux cents mètres après la première route à gauche qui rejoint le village de Châtel, à côté d'un chalet recevant assez souvent des enfants en vacances.

« Au droit de ce chalet, à côté du petit pont en bois, un tuyau déversait, le jour de l'ouverture, un produit verdâtre qui s'étalait jusqu'à atteindre le lit de la rivière. De quoi s'agit-il ? Quelle nocivité pour les poissons, pour ceux qui les pêchent, et pour ces enfants en vacances qui viennent jouer près du ruisseau ?

« A 100 mètres en aval de ce même pont, un nant descendant de Châtel amène à la Dranse une quantité de lessive telle que son débit n'en permet la dilution que beaucoup plus en aval.

Qu'est-ce que cela produit sur la flore, sur les insectes de rivière et directement ou indirectement sur les truites ?

« Enfin, à 100 mètres environ en amont du même pont, le comble du dégoût. Juste au détour d'un gros rocher, à quelques mètres du lit du ruisseau, un tuyau de près de quinze centimètres de diamètre déverse des excréments humains qui s'écoulent lentement vers la rivière. Heureusement que je n'avais pas pris de truites dans le « coup » qui longe ce gros rocher ! S'agit-il d'une installation provisoire provenant du bâtiment juste en amont ? Cela pallierait-il un défaut de fosse septique ? Quoi qu'il en soit, c'est inacceptable.

« Ces quelques constats se retrouvent tout au long de cette rivière en-dessous de Châtel.

« Où faut-il donc aller pêcher en Dranse ? En-dessous de Châtel, c'est pollué ; en aval du barrage de Sous-le-Pas, il n'y a pratiquement plus de truites de taille au moins égale à 23 cm ; en basse Dranse, la pratique du yachting et du canoë dérange le poisson. De plus, les rejets d'eau du barrage du Joty, provoquant des hauts et des bas de niveau, empêchent le développement normal des algues et des insectes d'été, détruisant par là même l'équilibre naturel.

« La Dranse est-elle condamnée à n'être qu'une eau morte ? Je pense qu'économie et écologie ne sont pas des valeurs antinomiques et que l'une est déjà condition de l'autre. Chaque année, le nombre de pêcheurs diminue à cause

de ces pollutions, entraînant la même diminution de chiffre d'affaires des magasins et des producteurs d'articles de pêche. Si la pratique du sport de rivière en basse Dranse entraîne un développement économique, que deviendra-t-il quand la pollution de Châtel, de Morzine sera telle que tout le bassin versant sera atteint ? Que pensent les skieurs de fond qui longent une rivière nauséabonde d'Abondance à Châtel ? Si la neige est moindre, la rivière désagréable, continueront-ils à venir aussi nombreux ? Ne préféreront-ils pas aller où la nature est restée propre, même s'il y a un peu de neige ? »

\*\*\*

Pour rendre encore plus attrayant le lac de Morgins et donner une juste valeur à ce site protégé, un parcours complet sera créé tout autour avec des indications appropriées, permettant aux promeneurs de découvrir tout ce qui constitue ses particularités. Côté faune, seront décrits les oiseaux du lac et de la forêt, les insectes, les poissons, les reptiles et les batraciens, triton alpestre en tête. Côté flore, toutes les espèces seront également présentées, des laïches à la reine-des-près en passant par le chardon, la gentiane ou la primevère.

Un but de promenade intéressant, à deux pas de la frontière franco-suisse, qui conduira le touriste d'une zone à l'autre grâce à un chemin tantôt en butte, tantôt en passerelle, et avec même un observatoire en cours de route...

Ce sera de plus un moyen de sauvegarder ce site et de sensibiliser le public à une nature typiquement alpestre.